

CALLYSTA PRODUCTIONS et À VIF CINÉMAS - DHR
présentent

À L'OMBRE DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX

un film de
ÉRIC LABEL

AU CINÉMA LE 9 OCTOBRE

COPRODUCTION : CALLYSTA PRODUCTIONS ET LES FILMS GRAIN DE SABLE / AUTEUR ET
RÉALISATEUR : ÉRIC LABEL / IMAGE : ROMAIN BERTHIOT - MAËL ADNOT - ÉRIC LABEL
SON : GUILLAUME LABEL - ROMAIN BERTHIOT - ÉRIC LABEL / MONTAGE : GUILLAUME LABEL
MUSIQUE ORIGINALE : LIONEL VICTOIRE / ÉTALONNAGE : CÉDRIC JOUAN / MIXAGE : CLÉMENT
CHAUVELLE / DISTRIBUTION : PHILIPPE ELUSSE - À VIF CINÉMAS - DHR / AVEC LE SOUTIEN DE L'A.C.A.T.



CALLYSTA Productions et les Films Grain de Sable

présentent

À L'OMBRE DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX

Un film documentaire de création d'**Éric Lebel**

France - 2024 - 93' - Format : 4K - Couleur

Sortie du film : 9 octobre 2024

Relations presse : François Vila

06 08 78 68 10 - francoisvila@gmail.com

Distribution : À Vif cinémas - DHR

Contact : distribution@d-h-r.org **Site :** <http://cooperativedhr.fr/>



Résumé court :

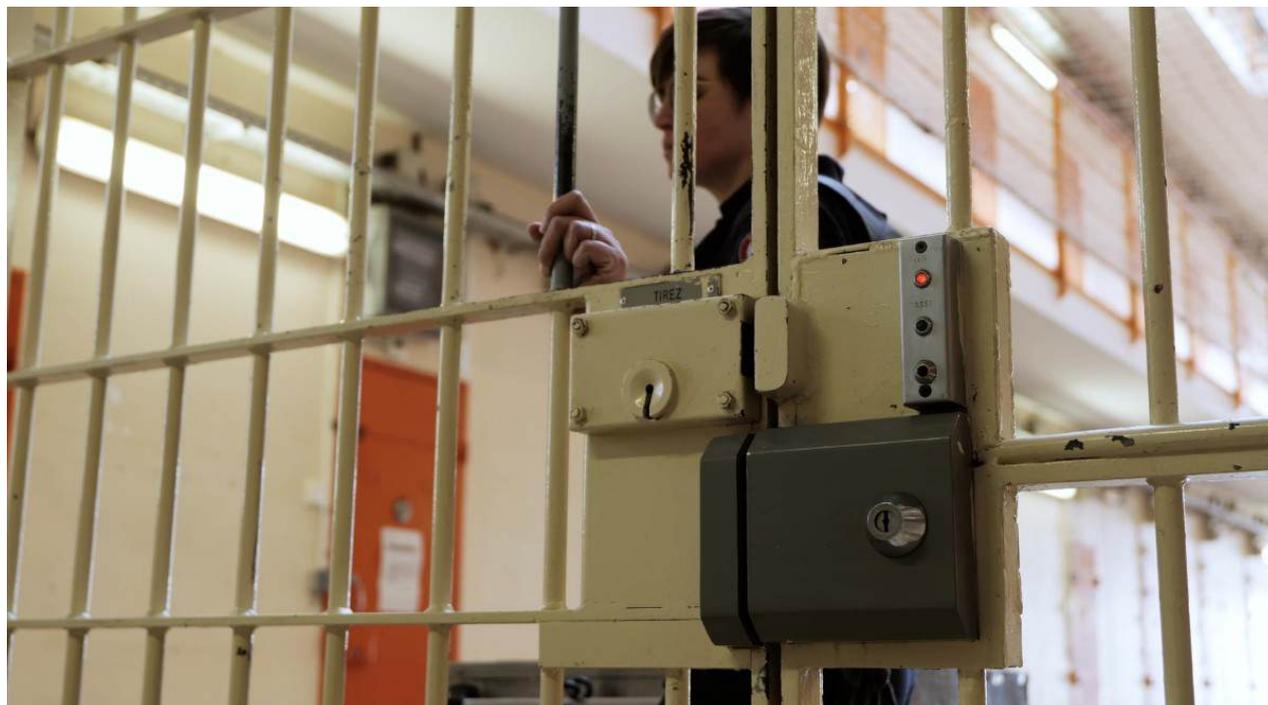
Reclus par la contrainte, les détenus, ou par choix, les moines, ils vivent ou ont vécu à Clairvaux, ancienne abbaye devenue prison à la Révolution, fermée en mai 2023. En rencontrant les « longues-peines » de la centrale, les personnels de l'Administration Pénitentiaire, mais aussi les moines de Cîteaux, Éric Lebel avec *À L'OMBRE DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX* invite à une réflexion profonde et sensible sur la liberté.

Résumé développé :

À la Maison Centrale de Clairvaux, dans l'enceinte de l'ancienne abbaye cistercienne, Michel et Pierrejean sont ce qu'on appelle des « longues peines », condamnés à plus de dix ans de prison. Dans cet univers où la sécurité passe avant toute chose, où la porte de cellule fermée est la règle, chacun cherche sa voie afin de vivre au mieux sa détention et préparer sa vie d'après.

À l'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux, Fondatrice de l'Ordre Cistercien en 1098, la Communauté monastique vit encore aujourd'hui selon la Règle de Saint Benoît – chère à Saint Bernard de Clairvaux - qui date du VI^e siècle. Frère Pierre-André, Frère Benoît qui ont fait vœu de clôture et choisi de s'extraire de la société nous font partager leur expérience paradoxale de la liberté.

Une plongée au cœur de l'enfermement, forcé ou volontaire, dans un lieu mythique, pour appréhender le sens de la peine et ce que, au XXI^e siècle, vivre en milieu clos veut dire.



Entretien avec le réalisateur :

Quel est le point de départ de ce film ?

Comment est-il né ? Après le Covid, lors de la réouverture des lieux culturels, consciemment ou pas, mes pas m'ont mené à l'**abbaye-prison de Clairvaux**. Était-ce à cause de cette période exceptionnelle durant laquelle nos corps ont été contenus, contraints, où notre libre-arbitre lui-même a été mis à mal ? Je ne saurais le dire. Mais en passant à côté de ce lieu chargé de l'histoire de l'enfermement un peu par hasard, je m'y suis promis d'y revenir dès le lendemain.

En visitant l'ancienne abbaye-prison, en voyant les miradors encore en activité à quelques mètres de là, est née la conviction qu'un film devait être fait. D'autant que la Maison Centrale allait fermer l'année suivante ; je le savais. Que deviendrait ce lieu chargé de plus de 900 ans d'enfermement, volontaire ou forcé ? Nous respirions de nouveau « librement » avec la fin de la pandémie, mais derrière ces murs, pendant sept siècles, des moines s'étaient retirés du monde et depuis plus de deux siècles, on y enfermait pour peine. Clairvaux, tant dans sa dimension monacale que carcérale, fait partie des lieux mythiques de notre histoire, et reste mystérieux. Quiconque réfléchit sur sa propre liberté, inévitablement, est interpellé par ce lieu. Clairvaux, c'était pour ce que l'on appelle des « longues peines ». Cela n'a rien à voir avec les maisons d'arrêt que l'on connaît sans doute beaucoup plus. Des dizaines d'années pour certains enfermés dans une cellule de quelques mètres carrés, plus de dix-huit heures par jour... Ce que chacun avait fait, vécu pour en arriver là ne m'intéressait pas plus que cela. Mais il m'importait de comprendre, de montrer comment il est possible de vivre dans un milieu clos, où la Règle pour les moines et les règlements pour la Pénitenciaire, dans une sévérité insoupçonnable, sont de rigueur. J'ai toujours eu beaucoup d'empathie... en tout cas de curiosité pour les Hommes au parcours « exceptionnel ».

Il a fallu plusieurs mois pour convaincre l'Administration Pénitenciaire ; pour gagner la confiance des moines de Cîteaux qui vivent toujours, comme en son temps **Bernard de Clairvaux**, selon une règle qui date du VI^e siècle : la Règle de Saint-Benoît. Aujourd'hui encore les moines ne se livrent que très peu, et tourner à l'intérieur d'une Maison Centrale reste aujourd'hui une gageure. On ne cessait de me dire : tu n'y arriveras jamais. Encore un élément pour me convaincre d'essayer.

Comment avez-vous choisi les personnages ?

Le Directeur de la Maison Centrale était sensible au projet... cela a beaucoup aidé au niveau de l'autorisation de l'Administration Pénitenciaire. Mais aussi pour pouvoir rencontrer des personnes détenues qui le souhaitaient ; une fois, deux fois... cinq fois, six fois... et la plupart m'ont fait confiance. J'ai finalement choisi deux personnes détenues,

très différentes. L'un âgé de 70 ans, enfermé depuis plus de 30 ans et l'autre enfermé depuis 12 ans, mais qui n'a que 30 ans lors de notre rencontre. Le premier s'est finalement (re)construit en prison, trouvant sa propre liberté en devenant bouddhiste ; le second, longtemps convaincu que sa vie était détruite à jamais, commence à envisager l'après avec lucidité, tout en sachant que, de toute façon, sa peine risque de le suivre toute sa vie.

Comment s'est passée votre relation avec les personnes détenues ?

Avec les moines ? Avec les professionnels ? Dans les deux cas, pour rencontrer des personnes détenues ou des moines, tu dois au départ tout laisser devant la porte de la prison ou du monastère. Tu te mets pour ainsi dire à nu. Je me suis senti jaugé, jugé parfois... Tu es d'abord celui dont il faut se méfier, puis tu intrigues... et tu parviens à te faire écouter. Il s'agit de gagner la confiance, de ne surtout pas les obliger à rien. Il n'était pas question de trahir qui que ce soit. Avec les personnes détenues, si tu n'es pas sincère, tu n'arrives à rien ou alors ils se font leur propre cinéma. Ils ont appris à être méfiants mais aussi malins... Au début, ils mènent un peu la danse. J'étais sincère. Mon but était de parvenir à être sur un pied d'égalité, de faire tomber ces murs qui nous séparaient. Qu'ils prennent et apprécient nos rencontres, non pas comme un plus ou une « évvasion » dans leur quotidien contraint, mais bien comme des moments d'échange où chacun trouve son compte à se livrer... Ce n'est jamais facile. Il faut toujours être sur ses gardes ; tout peut basculer avec un mot de travers ou un geste mal choisi. Tu dois te livrer autant qu'eux, voire plus... et surtout ne jamais te compromettre, ne jamais mentir... Et la relation peut s'installer ; une relation de confiance et de respect. Pour les moines, c'est un peu différent car ils se posent beaucoup de questions et la relation humaine semble moins leur importer. Dans les deux cas, par choix ou non, ce sont des personnes retirées du monde et tu dois en tenir compte.

Pour ce qui concerne les professionnels de la Pénitentiaire, je crois que je suis toujours resté un extra-terrestre, et j'ai été accepté comme tel au début. Ce sont aussi des personnes méfiantes et souvent malmenées. Ils ont très vite compris que je n'étais pas là pour tirer à boulets rouges sur la prison, qu'eux aussi faisaient partie de mon projet, qu'eux aussi, d'une certaine manière, étaient enfermés et avaient donc des choses à me dire. Sur ce plan, je crois que ce que j'ai pu réaliser à la Maison Centrale, je le dois au Directeur certes, mais aussi au personnel de surveillance, aux CPIPs (Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation), au personnel médical ou enseignant. De fil en aiguille, j'ai également rencontré un homme, Inspecteur Général de la Justice, qui est devenu un des pivots du film, tant sa réflexion sur le sens de la peine est, de mon point de vue bien sûr, pertinente et éclaire sur la complexité de cet univers méconnu, autant sur le personnel de surveillance que sur les personnes détenues.

Le film a-t-il beaucoup évolué lors du tournage ? Au montage ?

Au tournage, le film a beaucoup évolué, c'était inévitable. Je découvrais en permanence des univers et des situations qui, malgré les repérages effectués, restaient relativement inconnus et plein de surprises, d'inattendus. On ne débarque pas dans une prison ou un monastère en passant la porte et en posant ses caméras, et hop, « Moteur ! ». Ce sont des lieux de contraintes. En passant la porte de la détention, ou en pénétrant dans les endroits réservés aux moines, tu dois mesurer la chance que tu as. Il faut t'adapter en gardant tous tes sens en alerte. Alors oui, cela peut paraître contraignant et si tu ne t'y fais pas, tu n'as plus qu'à partir en courant. Tout est précisément calibré, pensé, sécurisé... et ta présence autorisée ne changera rien. Chez les moines, le temps est compté, ils ne s'arrêtent jamais, de 3 heures à 21 heures. Trouver un créneau pour parler avec eux est très compliqué. Alors, dans un cas comme dans l'autre, par respect et par obligation, tu te fais petit et t'adaptes. Ces moments-là, de longue attente, au départ contraignants, forcent ensuite ta réflexion, ton observation et tes ressentis sur ce que le film doit être. Le plus délicat c'est la gestion du temps, celui de nos habitudes. Un temps long, très long pour nous qui vivons dans une société où tu dois toujours aller plus vite... Rien à voir avec des tournages documentaires plus classiques. En détention, le moindre mouvement : une personne détenue qui se déplace, et tout s'arrête. Il nous est arrivé de commencer un entretien dans une cellule... à peine le temps de s'installer (et nous n'étions que deux la plupart du temps), qu'il fallait la quitter ; chaque porte devant toujours être fermée au passage d'une personne détenue. C'est le genre de tournage où il ne faut rien compter, où trop scénariser devient déstabilisant ; l'anticipation peut elle-même être contre-productive.

Au montage, la structure du film envisagée ayant été relativement respectée sur le fond en tout cas, il a juste fallu faire des choix pour structurer le récit. C'est sans doute le plus frustrant, le plus long, et le plus compliqué peut-être. Le temps du doute, car tu ne dois ni trahir l'autre, ni te trahir toi-même. Là aussi, j'ai pris le temps ; celui de laisser mûrir, de montrer, j'ai pris des libertés. Le montage dans cet esprit fut long, car je crois avoir un peu trop tourné. Le monde carcéral, comme le monde monacal, ont quelque chose de fascinant et sont d'une richesse humaine insoupçonnable !

Quel est votre parcours de cinéaste jusqu'au film ?

Mon parcours de cinéaste ? Je le remets en cause à chaque film. Je suis assez impulsif, et j'essaie quand c'est possible de me libérer des contraintes de la diffusion, de la production, de l'argent... J'ai pris le temps avant de réaliser ; j'ai beaucoup produit, pas mal de documentaires. Parfois j'ai fait des choses qui n'ont rien à voir. Je prends le temps. Le monde est riche et vaste... J'aime les films avec un soupçon d'histoire pour mieux appréhender le présent ; j'aime donner la parole à ceux à qui souvent on la confisque... il

faut que j'aime sincèrement les personnes que je mets en scène...

Le film présente une situation d'empêchement, un effort de reconstruction. Participer au film a-t-il pu être aussi pour les personnes détenues un élément de cette reconstruction, une manière de gagner en cohésion, en force, en résistance?

Je ne prendrai pas la parole pour eux, mais leurs retours vont dans ce sens. Pierrejean qui a à peine 30 ans, donc toute une vie devant lui, a, je crois, compris que ce film pouvait l'aider à sa réinsertion, dans ses propres convictions. J'ai le sentiment qu'il en éprouve maintenant une certaine fierté. Son CPIP en détention est convaincu que c'est une expérience qui l'a fait progresser pour un retour vers le « dehors ». Il a obtenu une PS (permission de sortir) pour venir assister à une des avant-premières avec sa famille. Une prochaine fois, peut-être pourra-t-il même participer au débat... Je l'espère. Michel, c'est autre chose, il est maintenant sorti de prison mais cherche à « s'enfermer » de nouveau dans un temple ou un monastère bouddhiste ; c'est son souhait depuis plusieurs années déjà. Quant aux moines, ils se sont déjà construits pourrait-on dire. Pour autant, ils ont aussi besoin de parler, de communiquer. Contrairement à ce que l'on pense, ils ne sont pas si silencieux que cela !

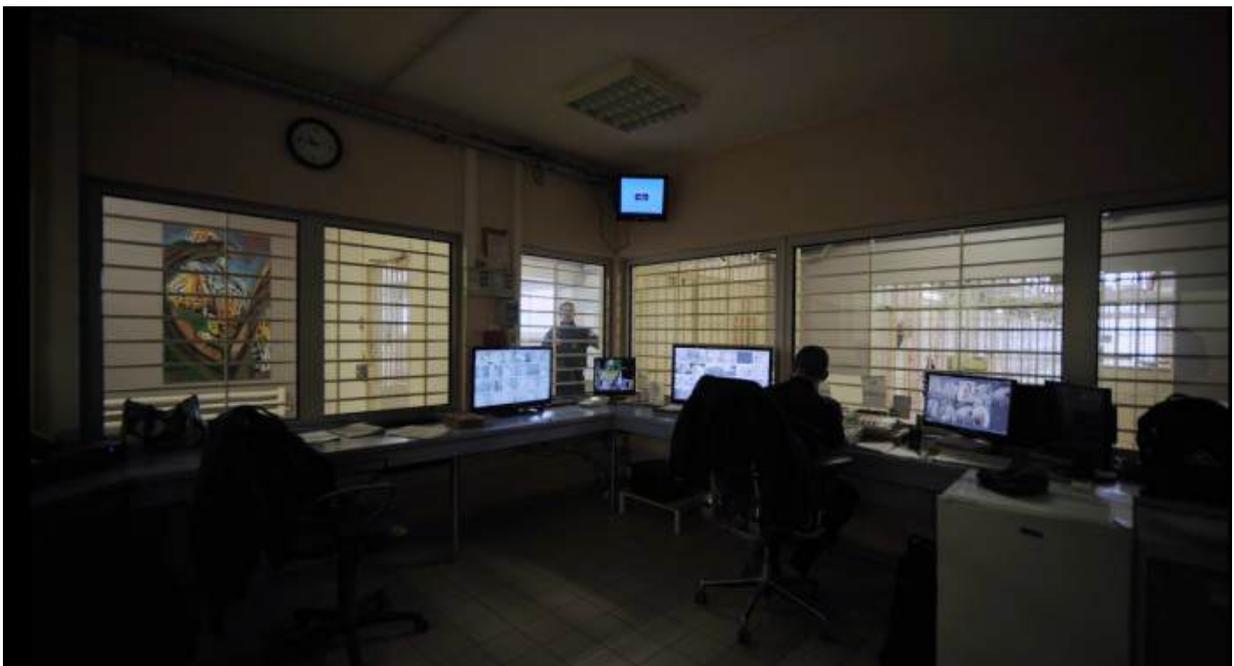
L'expérience de faire ce film a-t-elle changé quelque chose pour vous, dans votre regard, dans votre vie ?

Je ne sais pas. L'expérience est formidable, exceptionnelle, constructrice, c'est sûr, et j'espère au final pour tous... De là à dire que cela a changé quelque chose dans ma vie... peut-être un peu tôt pour le dire. J'attends surtout avec impatience les retours du public... S'ils sont bons, peut-être conduiront-ils à un peu plus de tolérance... Moi, finalement, je n'ai fait que suivre mon chemin.



Le mot du distributeur :

Pour poser un regard sensible et rendre perceptibles les situations et les parcours de vies de personnes ayant expérimenté la réclusion, la vie en milieu clos, le réalisateur **Éric Lebel** a investi de ceux qui restent parmi nos biens les plus précieux : de l'attention et du temps. Cela lui a permis de faire naître et exister, de part et d'autre de ses outils de cinéaste, dans le champ comme dans le off, de véritables rencontres et de précieuses relations. Avec les responsables et professionnels des lieux qu'il a choisi d'explorer, la **Maison Centrale de Clairvaux** – ancienne abbaye transformée en prison après la Révolution – et l'**Abbaye de Cîteaux** restée dans sa vocation première, comme avec les personnes qui y expérimentent, contraints pour les uns, volontairement pour les autres, la vie en milieu clos, la coupure d'avec le vaste monde.



Ce temps, Éric Lebel se l'est offert, l'a offert aux personnes qu'il a filmé, et nous l'offre à présent, distillé dans les opérations de montage et de finitions du film, à nous premiers spectateurs comme à toutes les personnes qui pousseront la porte de la salle de cinéma pour découvrir son film.

Dans l'étonnante polysémie de notre langue, le cinéma désigne tout à la fois une discipline, un ensemble de pratiques, un art en somme, mais aussi le lieu, la salle.

Le film d'Éric Lebel repose aussi tout entier sur un lieu hors du commun : Clairvaux. Au milieu d'une vallée isolée, des murs, des bâtiments, des fenêtres, des grilles, des couloirs ; et des sons et des silences, des lumières et des ombres qui courent et se propagent en son sein. Un lieu ancré dans une région qu'il connaît bien, qu'il habite de longue date. Pour les habitants de l'Aube, de la Champagne, et sans doute plus largement de la région Grand-Est, Clairvaux est un lieu chargé, au nom évocateur.

En distribution nous souhaitons prolonger ces gestes qui donnent au film sa singularité, sa nature et ses qualités propres. D'une part cette générosité dans le temps et l'attention, comme cet art de la relation. D'autre part cet ancrage matériel dans l'espace, dans une géographie, dans un lieu. Pour ce faire :

Nous n'hésiterons pas à nous éloigner du modèle temporel classique de la sortie cinéma concentrée sur quelques semaines frénétiques, et à déplier la nôtre dans la durée en pratiquant ce que nous commençons à appeler une **slow distribution**. Dans la durée, mais en démarrant sans attendre, par quelques avant-premières. Cette rapidité de mise en oeuvre des premières séances, nous la devons d'abord aux détenus qui ont accordé leur confiance, et pour qui le temps s'écoule à une vitesse que nous connaissons mal. Nous les devons en particulier au plus jeune des deux, Pierrejean, incarcéré depuis plus de douze ans, bientôt libérable, et volontaire pour venir échanger une première fois avec le public d'une de ces séances. Nous les devons aussi aux personnels de la Pénitenciaire investis dans le film et cherchant en connaissance de cause à faire évoluer les pratiques et les conditions de la détention dans notre pays. Les questions que le film offre d'aborder sont parfois très anciennes mais leur résonance dans l'actualité revêt une urgence qui nous anime pour sortir le film sans attendre ... en pariant toutefois sur un parcours dans la durée qui seul permettra d'atteindre le public que nous espérons.

Nous n'hésiterons pas moins à nous éloigner du modèle spatial classique de la sortie cinéma, qui ne saurait s'articuler sans un démarrage centré sur Paris. Pour **À L'OMBRE DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX** nous commençons par une circulation du film en Grand-Est – avec pour coup d'envoi des avant-premières très réussies et fréquentées à l'Utopia de Pont-Sainte-Marie près de Troyes.

Quelques exemples : **LES ILLETTREES** de Philippe Guillou en Bretagne, **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET MOI** de Sophie Metrich et Julien Milanesi en Occitanie et Nouvelle Aquitaine, **PAYSANS DU CIEL À LA TERRE** de Hervé Payen dans les Hauts-de-France, ont démontré tout l'intérêt de cette stratégie.

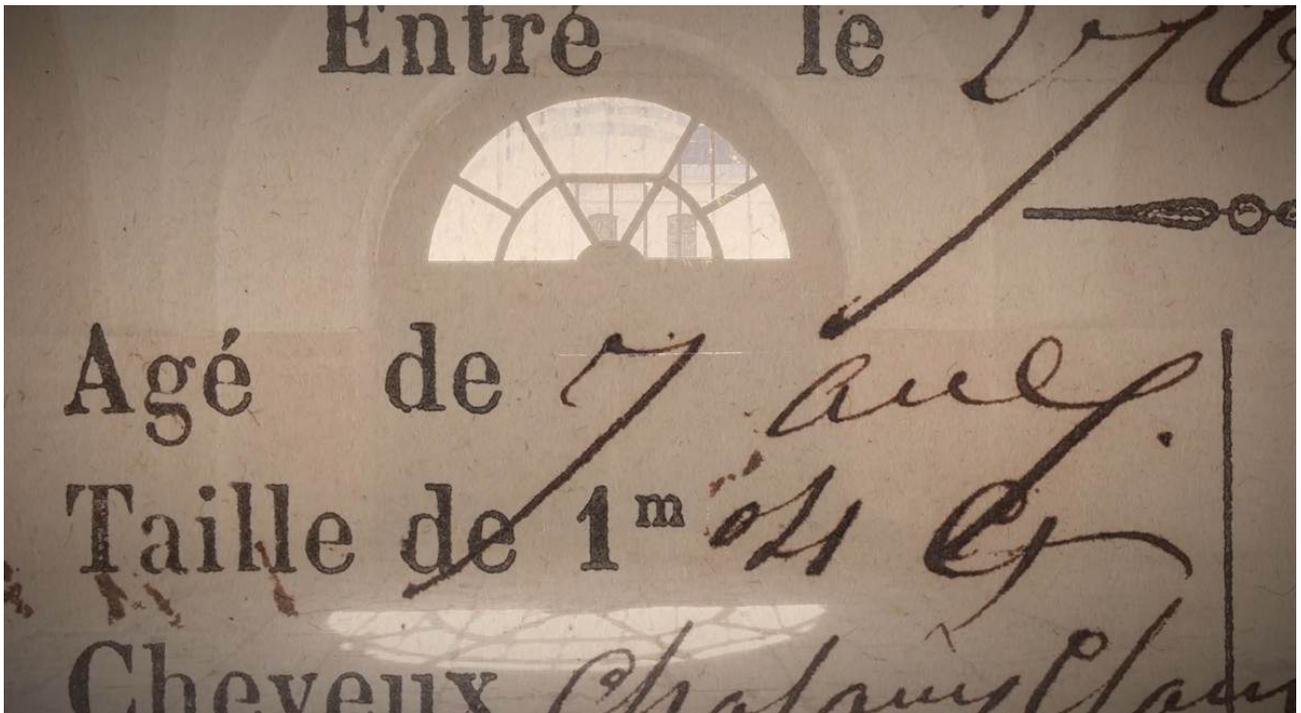
Nous avons repéré les associations, les institutions, les réseaux actifs par rapport à la problématique du film, pour que chaque séance soit aussi le lieu de nouvelles rencontres et relations, entre les spectateurs mais aussi avec des acteurs et organismes impliqués. **l'OIP (Observatoire International des Prisons)** bien sûr, la **LDH, Amnesty** et encore bien d'autres groupes constitués localement dans de nombreuses villes et régions. **L'École Nationale de la Magistrature** à Bordeaux, **l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire** à Agen, **l'École Nationale des Greffes** à Dijon, **l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** avec un site principal à Roubaix et des pôles à Dijon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nancy, Rennes, Lyon, Dijon et Paris (Saint-Denis) sont autant de partenaires précieux pour des séances suivies de débats invitant à rencontrer des spécialistes, des praticiens et autres intervenants de la Pénitentiaire et des sphères connexes. Une mention particulière pour **l'A.C.A.T.** qui s'est engagée en amont et qui, outre la participation aux débats et les relais en communication, nous soutient pour la réalisation d'un dossier pédagogique.

Pour atteindre notre public, outre un travail soutenu en direction de la presse et bien sûr des contacts réguliers en vue de programmation au sein d'un réseau de plusieurs centaines de salles sur l'ensemble du territoire, nous organisons des séances-événements, des rencontres avec le réalisateur et avec des représentants d'associations et d'acteurs de terrain.

Nous proposons pour *À L'OMBRE DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX* une sortie nationale le 9 octobre 2024. Une invitation à changer de regard sur les détenus, le personnel pénitentiaire, et sur un univers le plus souvent méconnu et fantasmé : la prison. Une expérience de cinéma dont on sort remué et - nous l'espérons - libéré de certains préjugés, en tout cas plus que jamais déterminé à rechercher, à préserver et à chérir l'un de nos plus précieux trésors : la liberté.

Philippe Elusse

À Vif cinémas – DHR



Fiche technique :

Auteur/Réalisateur : **Éric Lebel**
Chef Opérateur : **Romain Berthiot et Éric Lebel**
Ingénieur du son : **Guillaume Lebel et Romain Berthiot**
Montage : **Guillaume Lebel**
Mixage : **Clément Chauvelle**
Étalonnage : **Cédric Jouan**
Musique Originale : **Lionel Victoire**
Producteurs délégués : **Callysta Productions / Éric Lebel**
Les Films Grain de Sable / Jean-Michel Carré / Sallah-Édine Ben Jamaa
Coproducteurs : **Canal 32 / RDGE**

Avec la participation de :

La Région Grand Est en partenariat avec le CNC,

le soutien du **Département de l'Aube**,

de **l'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux**,

la participation du **Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (CNC)**.

Distribution : **À Vif cinémas – DHR / Philippe Elusse**.

Clairvaux, neuf siècles de notre histoire

Après avoir passé quelques années à l'Abbaye de Cîteaux (Fondatrice de l'Ordre cistercien en 1098) Bernard de Fontaine fonde l'abbaye de Clairvaux (« claire vallée ») en 1115, devenant ainsi Bernard de Clairvaux (mort en 1153), avant d'être canonisé Saint Bernard en 1174. Avec La Ferté, Pontigny et Morimond, Clairvaux forme le groupe des abbayes primaires (filles de Cîteaux).

L'emplacement de l'abbaye est choisi avec précaution dans une clairière isolée, le Val d'Absinthe, au bord de l'Aube ; un lieu qui va permettre aux moines de vivre leur vocation à l'écart du monde tout en respectant la Règle de Saint Benoît. Sous l'impulsion de Saint Bernard, l'abbaye se développe et se trouve bientôt à la tête d'un patrimoine foncier constitué de vignes, forges, champs, mines de sel et forêts.

Pendant près de sept siècles, l'abbaye de Clairvaux va rayonner à travers l'Europe ; elle est, de loin, la plus féconde de toutes les abbayes cisterciennes, en raison principalement du charisme de Saint Bernard ; elle fonde ou incorpore à l'ordre cistercien plus trois cent cinquante abbayes filles à travers l'Europe). Pendant la même période, elle ne cesse de s'agrandir.

Au XVIIIème les moines de Clairvaux, devenus très riches (plus de 20 000 hectares de forêts, vignes et terres labourables) décident, pour plus de confort, de reconstruire une abbaye monumentale de style classique (à l'exception du bâtiment des convers et de son abbatale qui datent du XIIème siècle et qu'ils conservent) ; hors son abbatale, détruite par la Pénitenciaire, c'est cette abbaye qui existe encore aujourd'hui. Ils n'en profiteront que pendant une petite vingtaine d'années puisqu'ils seront chassés à la Révolution française.

Devenue « bien national » en 1789, Clairvaux est revendue en 1792 à des industriels qui feront banqueroute une quinzaine d'années plus tard. En 1808, Napoléon réforme le Code Pénal et institue une nouvelle peine : la peine de privation de liberté. L'État rachète Clairvaux pour en faire une prison, comme de nombreuses abbayes qui subirent le même sort. Tout à Clairvaux se prêtait à cette nouvelle vie pour un nouveau type d'enfermement : loin du monde, cloisonnement des espaces, murs d'enceinte, cellules... L'aménagement du Grand Cloître et d'autres bâtiments est rapide et Clairvaux devient la plus grande prison de France. Elle va accueillir, dans des conditions effroyables, plus de 3000 prisonniers pour peine durant le XIXème siècle ; hommes, femmes et enfants.

En 1875, la loi rend obligatoire l'encellulement individuel. L'Administration Pénitenciaire installe par manque de moyens des « cages à poules » totalement inhumaines, sans eau ni électricité ni chauffage, avec des températures avoisinant les moins 20°C l'hiver. Elles seront, en l'état, utilisées à Clairvaux jusqu'en 1970, date de la construction d'une prison plus moderne à quelques mètres de là. Dès la fin des années soixante-dix, le Ministère de

la Culture récupère un certain nombre de bâtiments (en particulier l'ancienne détention du Grand Cloître) ouverts au public et qui mettent en valeur la double dimension du site, monacale et carcérale.

Longtemps considérée comme la prison la plus dure et la plus sécuritaire, la Maison Centrale de Clairvaux va accueillir durant deux siècles la plupart des prisonniers célèbres : grand-bandits, criminels, politiques, résistants, terroristes... Elle fut à l'origine de deux célèbres réquisitoires contre la peine de mort : Victor Hugo / Claude Gueux (1832) et Robert Badinter / Affaire Buffet-Bontems (1972).

La Maison Centrale a définitivement fermé ses portes en mai 2023, pour des raisons qui, pour beaucoup, restent obscures. Fin 2023, le Ministère de la Justice a cédé officiellement la totalité de ses terrains et du bâti au Ministère de la Culture. Clairvaux, c'est aujourd'hui, sur plus de trente hectares, un enchevêtrement de bâtiments de toutes époques, ceint par un mur de plus de trois km de long.

Ce que ce site historique, unique et exceptionnel deviendra, est une autre histoire...





Éric Lebel Producteur, auteur-réalisateur

Principales réalisations documentaires

***À l'ombre de l'Abbaye de Clairvaux* 93' / 2024**

***Mon chemin de fer à moi* 52' / 2022**

***Une histoire de Chaussettes* 52' / 2020**

***Retour à la source* 52' / 2011**

***Des tortues et des hommes* 52' / 2010**

***De Mémoire* 52' / 2006**

***Le chœur à l'ouvrage* 52' / 2004**

***Le voyage imaginaire de Swan et Eole* 63' / 2003**

***Les Octaves, une autre variété d'artistes* 74' / 2002**

***Le cimetière de la vie* 44' / 2002**

***À mots découverts* 70'/2001**

***T'as beau t'appeler Van Gogh, esquisse du portrait d'un spectacle* 56'/2001**

***Images du Djoudj* 52' / 1999**

Principales productions documentaires

***Laroche-Migennes, 52' d'arrêt* de Xavier-Marie Bonnot 52' / 2019 France Télévisions**

***Mémoires d'écoles* de Xavier-Marie Bonnot 52' / 2018 Canal 32**

***Le troisième monde* de Robert Genoud 90' / 2018 France Ô**

***La bombe et nous* de Xavier-Marie Bonnot 74', sortie salles de cinéma**

***Clémenceau, retours sur un destin* de Robert Genoud 52' / 2018 Public Sénat**

***Tous pour un !* de Xavier-Marie Bonnot 52' / 2017 France Télévisions**

***La plainte du vent* de Xavier-Marie Bonnot 52' / 2016 France Télévisions**

Retour à la source de Eric Lebel 52' / 2011 France Télévisions
Villes en eau trouble de Yves Entenich 52' / 2010 France Télévisions
Des tortues et des hommes de Eric Lebel 52' / 2010 / RFO
Le temps des cerises de Claude Val 52' / 2009 France Télévisions
Tous comptes faits de Agnès Denis 52' /2008 France Télévisions
De mémoire de Eric Lebel 52'/2006 France Télévisions
Le Village des Tunisiens de Xavier-Marie Bonnot 52' / 2005
Pas assez de volume/ Notes sur l'OMC de Vincent Glenn. 2 x 70'/2003
Douze ans d'images du DAL de Michael Hoare. 2 x 70'/2002
Les hommes du Milieu de Xavier-Marie Bonnot 52'/2001. Double
Peine, les exclus de la loi de Valérie Casalta 57'/2000.
La Passion de l'Imam Hossein de Soheila Haghdoost 52'/ 1997 Festival du Réel
Moi, Tarzan de François Christophe 63' / 1996 Arte
Sur les traces d'Edgar Rice Burroughs de Michel Carrière 43' / 1996 Arte
René Vautier, l'indomptable de Jacques Royer 26' / 1996 Canal +
Le miroir de Thèbes de Xavier-Marie Bonnot 54' / 1996
Jim, de la guerre à la paix de Xavier-Marie Bonnot / 1996
La Cinquième La guerre préventive de Agnès Denis 56' / 1996 ...

Autres

Directeur de VOI Sénart (Télévision locale Seine et Marne) 2004 / 2006
Directeur de production sur plus de 40 documentaires Producteur au sein de la société Callysta Productions (1992 / 2024)
Producteur au sein de la coopérative DHR (2012 / 2017)
Réalisateur et producteur de films institutionnels
Metteur en scène théâtre (La lune sans barreaux de MB Ployé...)
Assistant-réalisateur sur longs-métrage (René Féret, Alain Corneau...)
Expositions photographiques

Clairvaux, neuf siècles de notre histoire

Ordre Cistercien

À l'abbaye de Cîteaux, l'ordre Cistercien est fondé en 1098. Bernard de Fontaine y séjourne.

1098

Abbaye de Clairvaux

Il devient Bernard de Clairvaux en fondant l'Abbaye de Clairvaux en 1115.

1115

Saint Bernard

Mort en 1153, il est canonisé Saint Bernard en 1174. Avec La Ferté, Pontigny et Morimond, Clairvaux forme le groupe des abbayes primaires (filles de Cîteaux).

1174

Reconstruction

Pendant près de sept siècles, l'abbaye de Clairvaux, de loin la plus féconde des cisterciennes, a rayonné à travers l'Europe, donnant naissance à plus de 350 abbayes filles, ne cessant elle-même de prospérer. En 1708 les moines décident de la rebâtir à neuf dans le style classique.

1708

Révolution

Devenue « bien national » en 1789 à la Révolution Française, Clairvaux est revendue en 1792 à des industriels qui feront banqueroute une quinzaine d'années plus tard.

1789

Première prison

En 1808, Napoléon réforme le Code Pénal et institue une nouvelle peine : la peine de privation de liberté. L'État rachète Clairvaux pour en faire une prison, comme de nombreuses abbayes qui subirent le même sort.

1808

Claude Gueux

Claude Gueux, incarcéré à Clairvaux pour vol puis pour meurtre, est guillotiné à Troyes en 1832. Découvrant l'affaire dans la presse, Victor Hugo écrit et publie son récit.

1832

Cages à poules

En 1875, la loi rend obligatoire l'encellulement individuel. L'Administration Pénitentiaire installe par manque de moyens des « cages à poules » totalement inhumaines, sans eau ni électricité ni chauffage.

1875

Prison moderne

1970, construction d'une prison plus moderne sur le site même. Dès la fin de la décennie, le Ministère de la Culture récupère certains bâtiments qui mettent en valeur la double dimension du site, monacale et carcérale.

1970

Fermeture

La maison centrale a définitivement fermé ses portes en mai 2023. Fin 2023, le Ministère de la Justice a cédé officiellement la place au Ministère de la Culture. Clairvaux, c'est aujourd'hui, sur plus de trente hectares, un enchevêtrement de bâtiments de toutes époques, ceints par un mur de plus de trois km de long.

2023

Quel devenir pour ce lieu habité de neuf siècles de notre histoire ?

